



[www.senat.fr](http://www.senat.fr)  
ALERTE PAR MÊL

## **Pollution pétrolière au Nigeria**

Question n° 22473 adressée à M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes,

À publier le : [16/02/2012](#)

Texte de la question : M. Jean-Paul Fournier attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur l'exploitation pétrolière et ses conséquences dans le pays Ogoni situé dans la région sud du Nigeria. Depuis plus d'un demi-siècle, cette partie du pays connaît une très intense exploitation pétrolière. Ce territoire est également celui sur lequel vivent des populations qui, majoritairement, dépendent de la qualité de leur milieu naturel. Or dans un récent rapport accablant, Amnesty International constate que les industries pétrolières ne cessent de polluer cette partie de la planète. Ainsi les nappes phréatiques, les terres, mais aussi les cours d'eau sont-ils la proie d'une des pollutions majeures actuellement recensées. La catastrophe est telle que le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) n'hésite pas à considérer que le pétrole déversé depuis 50 ans dans le sud du Nigeria pourrait exiger la plus vaste opération de nettoyage jamais entreprise dans le monde. Or force est de constater que parmi les opérateurs et autres compagnies pétrolières figurent des entités françaises, lesquelles officient depuis des lustres dans cette région. Compte tenu de l'ampleur de ce désastre environnemental et humain et au regard des normes onusiennes prises en 2008 dans le cadre « protéger, respecter, réparer », il lui demande quelles dispositions le Gouvernement entend prendre afin que le principe « pollueur-payeur » devienne effectif dans cette partie du monde et que soit mis en place un fond alimenté en partie par lesdites compagnies et destiné à nettoyer le pays Ogoni.